

FCP GAT PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 15 982 000 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 591 529 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT PERFORMANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la

conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Actif			
Portefeuille titres		11 858 482	7 981 819
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	10 343 944	6 070 444
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	1 514 538	1 911 375
Placements monétaires et disponibilités		4 165 592	2 855 094
Placements monétaires	AC2-a	2 701 304	722 575
Disponibilités	AC2-b	1 464 288	2 132 519
Total Actif		16 024 074	10 836 913
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	29 533	20 092
Autres créditeurs divers	PA2	12 541	12 340
Total Passif		42 074	32 432
ACTIF NET			
Capital	CP1	15 390 470	10 374 832
Sommes distribuables		591 530	429 649
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	591 529	429 648
Total Actif Net		15 982 000	10 804 481
Total Passif et Actif Net		16 024 074	10 836 913

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	627 906	476 261
Dividendes		489 928	318 933
Revenus des obligations et valeurs assimilées		137 978	157 328
Revenus des placements monétaires	PR2	306 974	201 477
Total des revenus des placement		934 880	677 738
Charges de gestion des placements	CH1	-320 912	-227 144
Revenus nets des placements		613 968	450 594
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-25 182	-20 946
Résultat d'exploitation		588 786	429 648
Régularisation du résultat d'exploitation		2 743	0
Sommes distribuables de l'exercice		591 529	429 648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2 743	0
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres		1 926 454	484 626
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres		209 117	295 344
Frais de négociation des titres		-12 272	-7 909
Résultat net de l'exercice		2 712 085	1 201 709

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 712 085	1 201 709
Résultat d'exploitation	588 786	429 648
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	1 926 454	484 626
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres	209 117	295 344
Frais de négociation des titres	-12 272	-7 909
Distribution de dividendes	-545 965	-487 461
Transactions sur le capital	3 011 399	-
a / Souscriptions	3 011 399	-
Capital	2 808 716	-
Régularisation des sommes non distribuables	83 623	-
Régularisation des sommes distribuables	119 060	-
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	5 177 519	714 248
Actif net		
Au début de l'exercice	10 804 481	10 090 233
A la fin de l'exercice	15 982 000	10 804 481
Nombre de Parts		
Au début de l'exercice	953	953
A la fin de l'exercice	1 211	953
Valeur liquidative	13 197,358	11 337,336
Taux de rendement	20,38%	11,91%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT PERFORMANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte et de type distribution, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT PERFORMANCE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°96-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en dix (10) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de dix mille dinars (10.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT PERFORMANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value latente portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

3.3. *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018. Le « fonds commun de placement FCP GAT PERFORMANCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 343 944 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
	Actions et droits rattachés		7 490 119	9 949 635	62,25%
TN0001800457	BIAT	9 580	749 624	1 058 522	6,62%
TN0003400058	AMEN BANK	11 965	445 741	595 127	3,72%
TN0007300015	ARTES	26 078	229 884	301 670	1,89%
TN0004700100	ATL	68 198	298 507	416 008	2,60%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	13 938	548 785	930 403	5,82%
TN0002200053	BT	89 467	497 507	565 521	3,54%
TN0005700018	PGH	31 400	493 508	575 750	3,60%
TN0001100254	SFBT	27 972	370 290	350 181	2,19%
TN0006660013	SOTRAPIL	8 449	109 373	190 170	1,19%
TN0006560015	SOTUVER	20 178	248 084	278 678	1,74%
TN0001400704	SPDIT	6 663	80 029	84 240	0,53%
TN0007270010	TPR	33 680	173 226	387 185	2,42%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	91 161	178 192	170 471	1,07%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	18 095	133 107	158 422	0,99%
TN0007610017	SAH	66 924	628 519	923 819	5,78%
TN0007670011	DELICE HOLDING	69 870	704 525	898 808	5,62%
TN0007440019	TELNET HOLDING	34 463	243 872	234 900	1,47%
TN0007550015	CITY CARS	12 429	149 178	244 752	1,53%
TN0007510019	LAND'OR	12 889	138 909	190 306	1,19%
TN0007720014	UNIMED	32 978	262 533	312 038	1,95%
TN0007620016	MPBS	22 678	116 368	197 934	1,24%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	25 500	162 795	167 663	1,05%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	14 110	346 440	525 442	3,29%
TN0007740012	SAM AA	41 013	181 017	191 449	1,20%

TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	8	9	9	0,00%
TN823JXM7T75	TJARIDA4/21 300425	13	97	167	0,00%
	Titres OPCVM		384 625	394 309	2,47%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 720	184 532	183 436	1,15%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	197	200 093	210 873	1,32%
Total			7 874 744	10 343 944	64,72%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 514 538 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_ TF_ A	4 500	180 000	182 998	1,15%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-110.55%	8 500	510 000	539 364	3,37%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-110,55%	6 000	360 000	376 649	2,36%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	4 000	400 000	415 527	2,60%
Total			1 450 000	1 514 538	9,48%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latente	Valeur au 31/12/2025	+ / - Value réalisées
Solde au 31/12/2024	7 357 698	81 375	542 746	7 981 819	-
Acquisition de l'exercice	4 003 942	-	-	4 003 942	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	<i>4 003 942</i>	-	-	<i>4 003 942</i>	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Cessions de l'exercice	-1 656 896	-	-	-1 656 896	209 117
<i>Actions et droits rattachés</i>	<i>-1 656 896</i>	-	-	<i>-1 656 896</i>	<i>209 117</i>
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	-380 000	-	-	-380 000	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	-	-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	<i>-380 000</i>	-	-	<i>-380 000</i>	-
Variation des plus ou moins- values latentes	-	-	1 926 454	1 926 454	-
Variation des intérêts courus	-	-16 837	-	-16 837	-
Solde au 31/12/2025	9 324 744	64 538	2 469 200	11 858 482	209 117

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 701 304 DT au 31 décembre 2025. Le détail des placements monétaires se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Certificats de dépôt					994 544	995 629	6,23%
TNZ9JNWM0261	CD 1M BNA 8.24% 26122025	BNA	8,24%	25/01/2026	994 544	995 629	6,23%
Prise en pension					1 519 676	1 520 352	9,51%
	PL BNA 1.51M 8% 30122025	BNA	8,00%	29/01/2026	1 519 676	1 520 352	9,51%
BTC					184 601	185 323	1,16%
TNINWHV0PEH1	BTC 52S 08-12-2026		8,25%	08/12/2026	184 601	185 323	1,16%
Total					2 698 821	2 701 304	16,90%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 464 288 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	7 925	12 487
Avoirs en banque	1 456 363	2 298 105
Sommes à régler	-	-178 073
Total	1 464 288	2 132 519

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 29 533 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	28 017	19 006
Dépositaire	1 516	1 086
Total	29 533	20 092

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 541 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	8 075	9 194
Publication CMF	305	305
Etat retenue à la source	2 818	1 928
Redevance CMF	1 343	913
Total	12 541	12 340

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	10 374 832
Nombre de titres	953
Nombre de porteurs	7
Souscriptions réalisées	
Montant	2 808 716
Nombre de parts émises	258
Nombre de porteurs nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de porteurs sortants	-
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	83 623
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	209 117
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	1 926 454
Frais de négociation de titres	-12 272
Capital au 31/12/2025	
Montant	15 390 470
Nombre de parts	1 211
Nombre de porteurs	7

CP2 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	588 786	429 648
Régularisation du résultat d'exploitation	2 743	-
Sommes distribuables	591 529	429 648

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 627 906 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des actions	489 928	318 933
Revenus des obligations et valeurs assimilées	137 978	157 328
Total	627 906	476 261

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 306 974 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur les comptes de dépôts	156 917	79 410
Revenus des prises en pension	78 432	64 834
Revenus des BTC	12 843	16 363
Revenus sur les certificats de dépôt	58 782	40 870
Total	306 974	201 477

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 320 912 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	303 760	214 866
Rémunération du dépositaire	17 152	12 278
Total	320 912	227 144

CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 25 182 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération des CAC	10 257	10 285
Redevance CMF	14 586	10 318
Publications et publicités	300	300
Services bancaires et assimilés	13	15
Impôts, taxes et versements assimilés/ rémunérations	26	28
Total	25 182	20 946

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des placements	771,990	711,163	762,679	392,764
Charges de gestion des placements	-264,998	-238,346	-229,915	-131,966
REVENUS NETS DES PLACEMENTS	506,993	472,816	532,764	260,797
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	-20,794	-21,979	-21,262	-14,659
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	486,198	450,837	511,502	246,139
Régularisation du résultat d'exploitation	2,265	-	-	56,221
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	488,463	450,837	511,502	302,359
Variation des plus (ou moins) values latentes sur titres	1 590,796	508,527	242,818	-181,832
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	172,681	309,910	33,790	1,509
Frais de négociation des titres	-10,134	-8,299	-11,377	-14,091
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	1 753,344	810,137	265,232	-194,413
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 239,542	1 260,975	776,733	51,725
Droits d'entrée et de sortie	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	1 753,344	810,137	265,232	-194,413
Régularisation du résultat non distribuable	69,053	-	-	5,541
Sommes non distribuables de l'exercice	1 822,397	810,137	265,232	-188,872
Distribution de dividendes	450,839	511,502	302,359	-
Nombre de parts	1 211	953	953	953
Valeur Liquidative	13 197,358	11 337,336	10 587,863	10 113,487
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,20%	2,20%	2,20%	1,83%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,17%	0,20%	0,20%	0,18%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,04%	4,16%	4,90%	3,04%
Actif Net Moyen	14 585 353	10 317 022	9 952 040	7 719 044

Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP GAT Performance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,75% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Performance durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 303 760 DT.

6.2. Rémunération du dépositaire

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Performance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Performance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,10% HT de l'actif net, avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 15 000 dinars décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé durant l'exercice 2025 au fonds FCP GAT Performance un montant total TTC de 17 152 DT.